



## Demande de reconnaissance

### Thérapeute corporelle Biodynamique à l'Association Professionnelle de Thérapie Biodynamique ATBS

Le/la thérapeute corporelle Biodynamique, reconnue par l'Association Professionnelle de Thérapie Biodynamique ATBS, doit accomplir les conditions suivantes :

1. Être membre de l'Association Professionnelle de Thérapie Biodynamique Suisse.
2. Respecter la charte d'éthique de l'association professionnelle.
3. S'engage à suivre des formations continues en Biodynamique et/ou en méthodes analogues importantes pour son travail pendant son activité de thérapeute Biodynamique. Au minimum 20 heures par année doivent être attestées.
4. Ajouter un court curriculum vitae personnel et professionnel.
5. Conclure une assurance responsabilité professionnelle.
6. Avoir terminé sa formation de base en thérapie Biodynamique de 3 ans, comprenant au moins 500 heures de contact et 1250 heures de formation.
7. Avoir suivi une thérapie individuelle ou en groupe pendant au moins 60 heures.

Ces 60 heures se répartissent comme suit et doivent tenir lieu en indépendance du groupe de formation et être documentées :

60 h de thérapie individuelle ou 40 h de thérapie individuelle plus 60 h de thérapie en groupe (correspondant à 20 h de thérapie individuelle).

8. Accomplir 60 heures de thérapies Biodynamique continues et supervisées avec au moins deux clients/clientes et au minimum 10 séances de supervision, en indépendance du groupe de formation. Ce travail pratique peut être effectué déjà à partir de la troisième année de formation.
9. En supervision en groupe, il faut régulièrement présenter des cas de son travail pratique.
10. La Supervision individuelle ou en groupe doit être orientée sur les principes de la Biodynamique. Elle doit avoir lieu en indépendance du groupe de formation.

Une séance individuelle dure au moins 50 minutes, une séance de groupe dure au moins 90 minutes. Les séances de groupe se calculent de la manière suivante : Heures de supervision x 2, divisé par le nombre de participants.



## Thérapeute corporelle Biodynamique ATBS

Nous vous prions d'envoyer cette demande de reconnaissance complétée de votre dossier à la commission d'éthique de l'ATBS, représenté par

Brigitta Loretan-Meier, Stapferstrasse 2, 5200 Brugg, Tel. 056 442 57 01.

La commission d'éthique évaluera le dossier et décidera de la reconnaissance comme thérapeute corporelle Biodynamique ATBS.

En cas de doutes du côté de la commission, et si un accord entre candidat/e et commission ne peut pas être trouvé, la commission soumettra la demande à l'Assemblée Générale de l'ATBS qui prendra une décision.

Nom / Prénom	
Adresse privée	
CP - Lieu	
Tel / Fax privé	
Date de naissance	
Adresse du cabinet	
CP - Lieu	
Tel / Fax du cabinet	
Portable	
Mail	
Adresse www	
Assurance responsabilité professionnelle auprès de	
Au besoin, demandez au secrétariat de l'ATBS la documentation sur l'assurance responsabilité collective <i>medi-benefit</i> de l'assurance MOBILIAR.	

Les dates privées sont destinées à la liste des membres, celles du cabinet à la liste des thérapeutes.

Désirez-vous être inscrit/e à la liste des thérapeutes de l'ATBS    oui     non

Lieu

Date

Signature



## Liste des documents

(Nous vous prions de les soumettre par ordre)

---

Attestation membre ATBS

---

Curriculum vitae personnel et professionnel

---

Certificat de formation de base en Biodynamique de 3 ans, durant au-moins 500 heures de contact et 1250 heures de formation, incluant le plan d'études

---

Attestations de la / du thérapeute  
de 60 heures de thérapie individuelle ou  
de 40 heures de thérapie individuelle et 60 heures de thérapie en groupe en indépendance  
du groupe de formation  
pendant quelle période :  
total des heures en thérapie Biodynamique :  
total des heures en d'autres méthodes de thérapie :

---

Attestations des superviseurs  
de 60 heures de thérapies Biodynamique (thérapie individuelle) avec au moins 2 clients /  
clientes, avec supervision pendant 10 heures  
pendant quelle période :

---

Attestation des superviseurs  
de 10 heures de Supervision individuelle ou en groupe  
total des heures de supervision individuelle (50 min) :  
total des heures de supervision en groupe (90 min) :

---